**BVMAC/En prélude au lancement de la cotation du compartiment des actions à la Bourse des Valeurs Mobilières d’Afrique Centrale, retrouver ci-dessous notre brève sur les enjeux et intérêts de la mise en activité d’un marché boursier en Afrique Central.**

En Afrique Centrale, les investissements fléchissent parce que non seulement les banques commerciales sont malades, mais également elles sont incapables de financer les opérations à long terme pour lesquelles elles n'ont pas toujours les ressources appropriées et les connaissances spécifiques souhaitées dans la maîtrise des techniques des projets d'investissements. Ainsi, l'Afrique Centrale se trouve donc confrontée -et le sera encore davantage dans un proche avenir-, à une insuffisance de structures appropriées pour le financement à long terme des entreprises comme c'est le cas en Afrique de l'Ouest.

Il est donc indéniable qu'une démarche visant à mettre sur pied un marché boursier soit certainement la bienvenue. De même, l'analyse des expériences extérieures (Etats-Unis, France, Grande Bretagne, Tunisie, Ghana ... ) montre que le financement des investissements des entreprises est assuré dans une grande proportion par appel public à l'épargne, à travers soit le marché financier par émission des titres (actions, obligations) souscrits par les épargnants, soit les institutions financières spécialisées qui octroient des crédits à long terme (plus de 10 ans) et qui se refinancent elles-mêmes en grande partie par émission d'obligations rachetés par le public via la bourse.

Il en découle qu’une institution boursière se présente comme un levier déterminant dans le financement des économies. Le marché boursier est en effet capable de doter la zone CEMAC d'une infrastructure financière pouvant répondre à ses exigences économiques, en ce qu’il se présente comme une doublure des banques, plus performante dans ce secteur d'activité au sein de ladite Communauté, en permettant aux entreprises qui ont besoin de se financer et aux Etats en quête d’investissements importants sur le long terme, de trouver des financements appropriés.

La création d'un marché boursier et particulièrement d'une bourse de valeurs mobilières est une nécessité qui permet de passer d'une économie exclusivement tournée vers l’endettement à une économie participative, laquelle implique les locaux dans le financement des initiatives privées. Pourquoi créer une bourse de valeurs mobilières en Afrique Centrale ?

*Voici quelques enjeux et intérêts marquants :*

-Répondre aux préoccupations de collecter de l'épargne longue durée pour l'orienter directement vers le financement des investissements et ceci, en moyenne, à un coût plus faible que celui des crédits bancaires classiques ou des établissements de crédit-bail ;

-Permettre aux entreprises (et même aux banques) de renforcer leurs fonds propres via la vente d'actions en bourse au public, toute chose qui les met à l'abri de la variabilité des taux d'intérêt, en améliorant leurs ratios financiers, avec comme effet de levier : ouvrir des marges supplémentaires de mobilisation d'autres ressources. Le renforcement des fonds propres présente l'avantage de réduire l'endettement extérieur qui est source de perte de change, et l'on se souvient de celle subie par les opérateurs économiques de la zone d'Emission du franc CFA lors de la dévaluation de cette monnaie ;

-Soulager les banques qui assurent la quasi-totalité des investissements dans la Zone et ceci même quand elles n'ont pas les ressources appropriées pour les investissements à long terme ;

-Compléter le système financier actuel de manière à libérer la Banque Centrale du financement du développement (BDEAC), afin qu'elle se consacre à sa tâche première qui est d'assurer la stabilité monétaire, conformément à l'article 1er du texte instituant ladite institution ;

-Créer une opportunité de placement supplémentaire pour les agents institutionnels à excédent financier de la zone d'émission (compagnies d'assurance, caisses de sécurité sociale, caisses d'épargne, mutuelles d'épargne et de crédit...) qui, en raison du nombre limité d'opportunités locales de placement sûr, ont tendance à exporter leurs ressources ; quand bien même les normes de diversification du portefeuille imposées par le code CIMA aux compagnies d'assurance depuis 2016, rendent nécessaire la création d'un marché boursier ;

-Attirer et accroître les capitaux privés étrangers dans la mesure où un marché boursier crédible est un centre d'accueil important pour les investisseurs étrangers à la recherche des meilleurs rendements que l'on trouve plus généralement sur les marchés financiers émergents, les bourses des pays développés étant saturées pour dégager des rendements captivants pour eux ;

-Ne pas rester en marge de ''la révolution mondiale dans les marchés boursiers émergents'' à laquelle participent déjà plusieurs entreprises des pays africains aux structures économiques et sociales comparables : Tunisie, Ghana, Ile Maurice, Zambie, Malawi, Maroc, Kenya, et l'UEMOA. Telles sont les raisons qui justifient la modernisation du système financier en Afrique Centrale et particulièrement la création d'une bourse des valeurs mobilières ;

C’est dire qu’avec la mondialisation de l'économie et le développement rapide des grandes multinationales qui absorbent l’essentiel des capitaux, lesquels pouvaient servir au financement des petites et moyennes entreprises et sociétés, il devient impérieux que celles-ci s’arriment à la donne des marchés boursiers. Ce qui n’est possible qu’avec un accompagnement de qualité mêlés à une culture boursière effective.

**A propos des auteurs**

A picture containing person, indoor, person, sitting

Description automatically generated

Mendomo Germain Arthur est Avocat-Conseil, membre de l'Ordre des Avocat au Barreau du Rwanda et de la société de droit d’Afrique de l’Est.

A person wearing a suit and tie

Description automatically generated

Nana Asamoah Tannor est Avocat-Conseil, Arbitre, membre de l'Ordre des Avocat au Barreau du Rwanda et de la société de droit d’Afrique de l’Est.